

C'étaient les députés des principales nations gauloises : Civilis, l'âme et le chef de la conjuration, représentait les Bataves; les Trivives avaient envoyé Julius Classicus et Tuto; Sabinus portait la parole au nom des Lingones; le vieillard Xouaxar, le grand-prêtre des Druides, apportait l'appui des adhérents de l'ancienne religion nationale; les Séquanais seuls refusaient de prendre part au mouvement.

Civilis prit la parole : Gaulois, leur dit-il, vous avez à prendre une résolution suprême. C'est le moment, ou jamais, de rétablir l'indépendance des Gaules. Nos ennemis sont divisés, profitons de leurs divisions; tout nous est favorable: les légions romaines ne sont pas à craindre; les contingents gaulois et germains font leur principale force; et la défection des auxiliaires entraînera la soumission ou la défaite des soldats de Rome. Du reste nous emploierons la ruse; nous nous couvrirons du nom de Vespasien; si nous sommes vaincus, nous déclarerons avoir pris les armes pour lui, et si la fortune nous est favorable, comme je l'attends de notre courage et de notre union, nous n'aurons de compte à rendre à personne.

Les Gaulois applaudissent avec enthousiasme. Civilis ajoute: vous me demandez peut-être pourquoi un Batave ose se mettre à la tête des armées gauloises, et non pas un de vous, chef de nations plus puissantes; je répondrai que beaucoup peuvent m'égalier en courage et en prudence, mais personne ne m'égale en haine contre Rome; j'ai à venger non seulement l'oppression de ma patrie, mais encore dix années d'opprobre et de dure captivité. Gaulois, débitez et décidez du sort de votre patrie; quand à moi, par Toutatis, je ne veux d'autre alternative que la victoire ou la mort.

Il fut décidé que l'on prendrait les armes; le mouvement commença dans l'île des Bataves, pour se communiquer de proche en proche; chaque pouplade aura son chef particulier, mais tous suivront la direction donnée par Civilis. Toutefois, il fallait implorer la protection des dieux de la Gaule, et Xouaxar indiqua pour la nouvelle lune prochain, un grand sacrifice druidique dans les forêts des Vosges.

Avant le jour, ils s'étaient séparés pour aller organiser la révolte chacun dans son pays.

III.—LA VIERGE DES DRUIDES.

Pilate reçut les soins les plus dévoués de l'homme charitable qui l'avait accueilli dans sa chaumière. En peu de jours, l'exilé reprit ses forces. Fausta commençait à espérer que son mari se fixerait dans ce bon pays, près de cet homme si bienveillant; hélas!... ses desirs ne devaient point se réaliser.

Un jour Pilate dit à son hôte: Je ne sais si je me trompe; mais il me semble vous avoir vu à Rome, dans le palais de César. N'étes-vous pas Scotus, de la garde prétorienne.

—J'ai été, en effet, ce Scotus

dont vous parlez, maintenant on m'appelle Mansuetus.

—Et quel motif vous a fait quitter votre haute position? Avez-vous été exilé aussi?

—Mon exil est volontaire; j'ai été envoyé ici par Simon Pierre, que vous avez connu en Judée.

—Dieux immortels! vous seriez un des chefs de la secte nouvelle!

—Oui, Pilate, je suis l'évêque des Leuci.

A continuer.

LE VRAI CANARD

MONTREAL, 13 AOUT 1881.

ABONNEMENT.

UN AN..... 50 Cts  
SIX MOIS..... 25 Cts  
LE NUMERO..... 1 Ct.

CONDITIONS :

Le *Vrai Canard* se vend 8 centims la douzaine aux agents qui devront faire leurs paiements tous les mois,

10 par cent de commission accordée. Les frais de Poste sont à la charge des Editeurs. Greenbacks reçus au pair.

Adresse :

H. BERTHELOT & Cie,  
Bureau : 23, 25 Rue Ste-Thérèse  
En face de l'Hôtel du Canada  
Boite 2144 P. O. Montréal.

UN BOXON FLOTTANT !

Nous l'avions prédit il y a trois semaines et notre prophétie s'est accomplie à la lettre, même audelà.

L'excursion du *Canard* (pas le *Vrai*) a eu lieu samedi dernier et on a exécuté chaque article du programme que nous avions dressé.

La Bande de la Cité n'était pas là, ni l'Harmonie de Montréal. Il y avait la Bande des Trois Demiards.

La société féminine a été représentée en grande partie par les donzelles que vous savez.

On a servi les boissons tel que nous l'avions annoncé et on a allumé un incendie des mauvaises passions.

Avant d'aller plus loin nous devons dire à nos lecteurs quelques mots sur l'organisation de l'excursion néfaste de samedi dernier.

Les propriétaires de l'ancien *Canard* pas plus que ceux du *Vrai Canard* n'étaient intéressés dans le succès du voyage.

Le public a été indignement trompé par un syndicat de spéculateurs véreux qui avaient eu soin en faisant leurs annonces de mettre en caractère excessivement petit les mots "par les anciens propriétaires du *Canard*". Rien n'était plus fallacieux. M. Hector Berthelot, un ancien propriétaire devait être de la partie d'après cette annonce, le public devait se laisser leurrer par la réclame et donner son patronage à l'excursion.

Il y a trois semaines nous disions à nos lecteurs que la prétendue excursion du *Canard* n'était qu'une spéculation organisée par

deux imprimeurs de la *Minerve* et le propriétaire d'une petite buvette de la rue Ste. Catherine. Les trois compères firent l'impossible pour faire mousser l'excursion à grands renforts de réclames disant aux journalistes qu'ils étaient sous l'égide de la *Minerve* que le voyage serait des plus orthodoxes.

Notre protêt parut et il y eut une baisse sensible dans le actions du triumvirat de l'excursion du *Canard*.

La vente des cabines diminua dans des proportions alarmantes et des aubergistes qui avaient acheté moyennant \$100. le privilège de vendre du tord-boyau commencèrent à désespérer du succès du voyage. Mais le diable est bien fin. Des agents furent envoyés auprès de certaines maîtresses de lupanars qui gémissaient sous le régime de la terreur créé par les décrets du recorder. On leur vendit bon nombre de cabines leur promettant liberté pleine et entière à bord, avec circonstances et dépendances, tenant et aboutissants.

Le jour de l'excursion dès quatre heures de l'après-midi, on vit arriver sur le quai Bonsecours les nymphes des rues Ste. Elizabeth et St. Dominique escortées par les petits chapeaux gris de la rue St. Laurent avec des bagues en argent portant des fers à repasser et des bottes à petits talons, le bas du pantalon retroussé pour livrer à l'admiration la petite bandelette de cuir rouge qui est de rigueur chez le parfait hommeur.

Le bateau devait partir à cinq heures mais comme le contingent des excursionnistes était loin d'être rénumératif on attendit jusqu'à six heures et demie.

Le ciel avec horreur vit arriver le moment du départ du *Canada*. Le Nord déchargea de ses flancs une sombre tempête, la foudre sillonna la nue, la pluie tomba par torrents.

Le St. Laurent sentant que son sein allait être souillé en portant ce lupanar flottant, gronda d'indignation, grossit ses flots, ballotta le vapour impudique jusqu'au point d'ensevelir sous ses vagues courroucées un des malheureux passagers. L'espace nous manque pour décrire toutes les scènes scandaleuses qui se sont passées à bord. Nous renvoyons nos lecteurs au *Post* de lundi et au *Witness* de mardi derniers et au capitaine Laforce qui a déclaré qu'il ne vendrait pas pour mille dollars recommencer un voyage pareil.

Disons qu'il y avait à bord du *Canada* une centaine de personnes respectables et que sur ce nombre une trentaine ont débarqué à Sorel pour retourner à Montréal à bord du *Québec*.

Un excursionniste nous a dit lundi matin qu'il avait été témoin de scènes si dégoûtantes dans le vapour *Canada* qu'elles auraient pu faire rougir un constable accoutumé à faire des arrestations aux coins flambrants de Sodome et de Gommorhe.

Nous en avons assez dit pour aujourd'hui, mais avant de terminer cet article nous nous permet-

trons de suggérer au gouvernement de Québec de prendre des moyens énergiques pour réprimer les abus tels que ceux que nous venons de signaler.

Ce serait de promulguer une loi à l'effet d'autoriser la police de Montréal à opérer l'arrestation sur le fleuve St. Laurent de tous ceux qui habiteraient des boxons flottants.

Le sergent Gauthier pourrait s'embarquer sur un tug rapide de M. Paradis (le W.F. Francis par exemple) se lancer à la poursuite du *Canada*, en faire l'abordage et arrêter à bord les femmes ou filles propriétaires de cabines malfermées ainsi que les habitués. Les prisonniers seraient ensuite condamnés par le recorder à \$100 d'amende et à un an de prison aux travaux forcés.

Un bill à cet effet rencontrerait l'approbation publique, nous pouvons vous l'assurer.

En attendant si des pèlerins se proposent d'aller à la bonne Ste. Anne à bord du *Canada* il faudra qu'ils apportent avec eux de l'insecticide Vicat pour dépeupler les cabines.

Assez pour aujourd'hui. En foi de quoi nous avons signé.

HECTOR L. F. BERTHELOT,  
Rédacteur du *Vrai Canard*, un et indivisible.

UNE BONNE HISTOIRE.

La vérité avant tout! — Telle était la réponse invariable que faisait M. X... à tous ceux, et ils étaient nombreux, qui s'étonnaient et se scandalisaient de ses discours et de ses écrits contre les religieux, en général et les jésuites en particulier.

Il y avait bien lieu à l'étonnement et au scandale: M. Victor X... avait un frère appartenant à la compagnie de Jésus. On voit que s'il ne tirait pas sur ses troupes, il tirait sur sa famille.

En vain le père X... écrivit-il de son couvent, lettres sur lettres à son frère, le suppliant au nom de leur digne père et de leur sainte mère, de mettre une sourdine à ses principes irréligieux et radicaux, Victor n'en cria que plus fort. Il voulait se faire nommer député, dans une circonscription marquée tout entière à l'encre rouge sur la carte électorale: or, quelle preuve plus forte et plus claire pouvait-il donner de la pureté de ses opinions républicaines que de passer sur le corps de son frère? Jamais le petit D... ne pourrait montrer un semblable zèle et un pareil désintéressement puisqu'il n'avait, dans sa famille, aucun religieux autorisé ou non autorisé.

Sur ses entrefaites, et six semaines avant l'exécution des fameux décrets d'expulsion, Victor X... et son frère, le jésuite, eurent la douleur de perdre un parent éloigné.

Ce parent étant mort sans laisser de dispositions testamentaires, sa succession, une centaine de mille francs, revenait de droit à M. Victor X... et au père X...